

PROCES VERBAL
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE
THORIGNE FOUILLARD

SEANCE DU 21 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le jeudi vingt et un mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame la Maire.

Date de convocation : **Présents :** Mesdames, Messieurs COUDRAY Jean-Luc (arrivé à 20h10), de LA HOUPLIERE Astrid, FOUBERT Valérie, GUILLEMAUD Françoise, GUILLET Jean-Marc, JUBAULT-CHAUSSE Pascale, KOSKAS-MARMION Françoise, LE BON de LAPOINTE Guillaume, LEJOLIVET Bertrand, MASSICOT Catherine, MOREL Guy, MORIN de FINFE Guy-Mayeul, NOULLEZ Sébastien, THURA Philippe, TOULLEC Marie-Thérèse, VALLÉE Priscilla (arrivée à 20h10), VILLARET Caroline

Vendredi 15 mars
2019

Affichage :

Du mercredi 27 mars
au lundi 27 mai 2019

Procurations de vote et mandataires : M.BERNARD Jean-Jacques ayant donné pouvoir à M.NOULLEZ Sébastien, M.DA CUNHA Manuel ayant donné pouvoir à M.MOREL Guy, M.DESSIEUX Guy ayant donné pouvoir à Mme KOSKAS-MARMION Françoise, Mme GALMIER Marie-Sonia ayant donné pouvoir à M.LE BON de LAPOINTE Guillaume, Mme HETEAU Emmanuelle ayant donné pouvoir à M.MORIN de FINFE Guy-Mayeul, M.LE GOC Yann ayant donné pouvoir à Mme JUBAULT-CHAUSSE Pascale, Mme LE GUILLOU Annie ayant donné pouvoir à Mme TOULLEC Marie-Thérèse, Mme LEBAILLY Jocelyne ayant donné pouvoir à M.GUILLET Jean-Marc, M.ROGER Samuel ayant donné pouvoir à Mme de LA HOUPLIERE Astrid, Mme THOMAS Sylviane ayant donné pouvoir à M.COUDRAY Jean-Luc

*Nombre de
Conseillers en
exercice :* 28

Absent excusé : M.LEFEUVRE Jean-Yves

Mme GUILLEMAUD Françoise est nommée secrétaire de séance.

Mme Karine RICARD, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 15 mars 2019) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

INTERRUPTION DE SEANCE : de 21H25 à 21H26.

16-2019 - Approbation du procès-verbal de la séance du 28 février 2019

Madame la Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 28 février 2019 pour approbation.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (24/24 voix), le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 28 février 2019.

17-2019 - Administration générale. Compte-rendu des décisions prises par madame la maire par délégation de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

Madame la Maire rend compte au Conseil municipal pour donner acte des décisions prises par délégation du Conseil municipal en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

Marchés publics < 90 000 € HT enregistrés sur le registre des marchés

Objet du marché	Titulaire	Adresse	Date d'effet	Durée	Montant HT	Montant TTC	Montant précédent marché HT
Renouvellement de la maintenance du logiciel Carte +	Carte +	23 avenue du Mirail 33370 Artigues	01/01/2019	1 an	3 362,00 €	4 034,40 €	3 052,00 €
Maintenance du logiciel SUFFRAGE	Logitud	68200 Mulhouse	22/01/2019	1 an renouvelable 2 fois	395,61 €	474,73 €	/
Distribution du magazine municipal	Start'Air	35000 Rennes	26/02/2019	1 an		7 040,00 €	/
Nettoyage de la vitrerie	Hil propreté	35230 Noyal Chatillon sur Seiche	01/03/2019	1 an renouvelable 3 fois	9 797,00 €	11 786,40 €	16 666,00 € (avec deux passages par an)

A.de LA HOUPLIERE demande si la distribution de l'AMI pourrait être prise en charge par un agent.

P.JUBAULT-CHAUSSE répond que jusqu'à présent, c'était pris en charge par un voire plusieurs agents municipaux du service espaces verts-propreté. Le nombre d'espaces verts à entretenir sur la commune et à nettoyer est de plus en plus important, c'est pour cela qu'il a été fait ce choix, ce qui est souvent fait par les communes. Certes le marché a un coût légèrement supérieur de l'ordre de 1 500 € supplémentaires par rapport à la distribution par les agents. Cela a été un choix car cela leur prenait plusieurs jours par mois et donc on a préféré qu'ils soient utilisés pour leur cœur de métier soit en espaces verts, soit en propreté urbaine.

A.de LA HOUPLIERE demande si on a une idée du nombre de boîtes aux lettres, du nombre de foyers qui ont fait le choix des boîtes aux lettres électroniques.

J.M.GUILLET répond qu'il y a 2 450 exemplaires distribués dans les boîtes aux lettres et 416 inscrits au dernier pointage pour le web.

Le Conseil municipal prend acte des décisions prises par Madame la Maire par délégation du Conseil municipal en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

18-2019 - Finances. Reprises anticipées des résultats 2018.

Vu le bureau municipal du 12 mars 2019,
Vu la commission Ressources du 14 mars 2019,

Budget principal de la Commune

Monsieur S. Noullez, adjoint aux finances, informe l'assemblée des résultats prévisionnels du compte administratif du budget principal pour l'exercice 2018 :

Sections	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			
	Libellés	Dépenses 2018	Recettes 2018	Solde N	Dépenses 2018	Recettes 2018	Solde N
Résultat n-1 reporté sur l'année N			-300 000,00	300 000,00		1 863 386,70	1 863 386,70
Opérations de l'exercice N	6 742 337,99	7 803 611,15	1 061 273,16	1 097 037,06	1 934 468,07	837 431,01	
Totaux à affecter ou reporter (1)	6 742 337,99	7 803 611,15	1 361 273,16	1 097 037,06	3 797 854,77	2 700 817,71	
Reste à réaliser N (2)				257 995,60			- 257 995,60
Totaux (1) + (2)	Contrôle du besoin de financement :			1 355 032,66	3 797 854,77	2 442 822,11	

- Excédent prévisionnel de fonctionnement 2018 = 1 361 273,16 euros
- Excédent prévisionnel d'investissement 2018 = 2 700 817,71 euros

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (27/27 voix), le Conseil municipal décide de :

Reporter une partie du résultat de fonctionnement en fonctionnement	R / 002	300 000,00
Affecter le reste du résultat de fonctionnement en investissement	R /1068	1 061 273,16
Reporter le résultat d'investissement en investissement	R / 001	2 700 817,71

Budget annexe ZAC de la Vigne

Monsieur S. Noullez, adjoint aux finances, informe l'assemblée des résultats prévisionnels du compte administratif du budget annexe ZAC de la Vigne pour l'exercice 2018 :

Sections	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	Libellés	Dépenses 2018	Recettes 2018	Solde N	Dépenses 2018	Recettes 2018
Résultat n-1 reporté sur l'année N	1 321 971,35		-1 321 971,35	686 659,98	0,00	-686 659,98
Opérations de l'exercice N	6 004 008,86	11 369 731,85	5 365 722,99	4 597 176,19	689 542,34	-3 907 633,85
Totaux (1)	7 325 980,21	11 369 731,85	4 043 751,64	5 283 836,17	689 542,34	-4 594 293,83

- Excédent prévisionnel de fonctionnement 2018 = 4 043 751,64 euros
- Déficit prévisionnel d'investissement 2018 = - 4 594 293,83 euros

Après débat, le Conseil municipal, par 6 voix CONTRE (A.de LA HOUPLIERE, M.S.GALMIER, E.HETEAU, G.LE BON DE LAPOINTE, G.M.MORIN de FINFE, S.ROGER) et 21 voix POUR décide de :

Reporter le résultat de fonctionnement en fonctionnement	R/002	4 043 751,64
Reporter le résultat d'investissement sur l'investissement	D/ 001	- 4 594 293,83

Budget annexe ZA4

Monsieur S. Noullez, adjoint aux finances, informe l'assemblée des résultats prévisionnels du compte administratif du budget annexe ZA 4 pour l'exercice 2018 :

Sections	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			
	Libellés	Dépenses 2018	Recettes 2018	Solde N	Dépenses 2018	Recettes 2018	Solde N
Résultat n-1 reporté sur l'année N		102 074,79		-102 074,79	0,00	1 486,73	1 486,73
Opérations de l'exercice N		41,83	41,83	0	41,83	41,83	
Totaux (1)		102 116,62	41,83	-102 074,79	41,83	1 528,56	1 486,73

- Déficit prévisionnel de fonctionnement 2018 = - 102 074,79 euros
- Excédent prévisionnel d'investissement 2018 = 1 486,73 euros.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (27/27 voix), le Conseil municipal décide de :

Reporter le résultat de fonctionnement en fonctionnement	D/002	102 074,79
Reporter le résultat d'investissement sur l'investissement	R/ 001	1 486,73

Budget annexe ZA DU PORTAIL

Monsieur S. Noullez, adjoint aux finances, informe l'assemblée des résultats prévisionnels du compte administratif du budget annexe Zone artisanale du Portail pour l'exercice 2018 :

Sections	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			
	Libellés	Dépenses 2018	Recettes 2018	Solde N	Dépenses 2018	Recettes 2018	Solde N
Résultat n-1 reporté sur l'année N				0,00	1 629,47		-1 629,47
Opérations de l'exercice N		1 629,47	1 629,47	0,00	1 629,47	1 629,47	0,00
Totaux (1)		1 629,47	1 629,47	0,00	3 258,94	1 629,47	-1 629,47

- Déficit prévisionnel d'investissement 2018 = - 1 629,47 euros.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (27/27 voix), le Conseil municipal décide de :

Reporter le résultat d'investissement sur l'investissement	D / 001	1 629,47
--	---------	----------

Budget annexe construction de la MAPA

Monsieur S. Noullez, adjoint aux finances, informe l'assemblée des résultats prévisionnels du compte administratif du budget annexe construction MAPA pour l'exercice 2018 :

Sections	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			
	Libellés	Dépenses 2018	Recettes 2018	Solde N	Dépenses 2018	Recettes 2018	Solde N
Résultat n-1 reporté sur l'année N			0,00	0,00	87 079,85		-87 079,85
Opérations de l'exercice N		27 235,16	115 855,56	88 620,40	85 095,31	83 980,35	-1 114,96
Totaux (1)		27 235,16	115 855,56	88 620,40	172 175,16	83 980,35	-88 194,81

- Excédent prévisionnel de fonctionnement 2018 = 88 620,40 euros
- Déficit prévisionnel d'investissement 2018 = - 88 194,81 euros

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (27/27 voix), le Conseil municipal décide de :

Affecter le résultat de fonctionnement en investissement	R/1068	88 620,40
Reporter le résultat d'investissement sur l'investissement	D / 001	88 194,81

19-2019 - Finances. Vote des taux d'imposition locaux 2019.

Vu le bureau municipal du 12 mars 2019,
 Vu la commission Ressources du 14 mars 2019,

Considérant les prévisions de recettes fiscales établies pour l'année 2019, les élus doivent se prononcer sur le niveau des taux d'imposition locaux pour 2019.

Ressources fiscales à taux constants :

	Taux actuels	2018		2019	
		Bases effectives	Produit effectif	Bases prévisionnelles	Produit prévisionnel
Taxe d'habitation	17,06%	11 695 731 €	1 995 292 €	12 232 118 €	2 086 799 €
Taxe foncière bâti	18,85%	6 967 702 €	1 313 412 €	7 032 482 €	1 325 623 €
Taxe foncière non bâti	47,00%	52 974 €	24 898 €	53 200 €	25 004 €
			3 333 602 €		3 437 426 €

Après débat, le Conseil municipal, par 6 ABSTENTIONS (A.de LA HOUPLIERE, M.S.GALMIER, E.HETEAU, G.LE BON DE LAPOINTE, G.M.MORIN de FINFE, S.ROGER) et 21 voix POUR décide de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2019.

20-2019 - Finances. Vote du Budget Primitif de la commune en 2019.

Vu les bureaux municipaux du 27 novembre 2018, du 4 décembre 2018, du 18 décembre 2018, du 5 février 2019 et du 12 mars 2019,
 Vu les commissions Ressources du 10 janvier 2019, du 7 février 2019 et du 14 mars 2019,

G.M.MORIN de FINFE demande pour rappel ce qu'est COFELY.

S.NOULLEZ répond que c'est l'entreprise qui entretient le matériel de chauffage des différents bâtiments.

P.JUBAULT-CHAUSSE précise qu'il y a une partie dans le marché qui est fixe en ce qui concerne la maintenance, et il est prévu dans ce marché qu'en fonction du type de changement des pièces en investissement, celles-ci sont prises en compte dans le marché ou non, et qu'en fonction de la somme restante, il y a un remboursement vis-à-vis de la commune ou pas.

JL.COUDRAY voudrait connaître le détail du chapitre 73 Impôts et taxes qui annonce 3 % d'augmentation.

S.NOULLEZ répond que c'est essentiellement dû à l'augmentation des bases car elles ont augmenté de 2,2 % sur cette année. Il y a eu également des logements supplémentaires et une vigilance sur certaines taxes notamment sur la publicité extérieure sur laquelle il y a eu un rattrapage.

P.JUBAULT-CHAUSSE précise que pour les 2,2 % d'augmentation, c'est une décision de l'Etat qui en général propose d'augmenter les bases locatives d'une année sur l'autre en fonction de l'inflation. Ces dernières années, l'inflation était voisine de 0 ou presque, l'inflation a été plus importante en 2018, cela se répercute sur 2019 et en plus les modes de calcul ont changé, c'est pour cela que la proposition du gouvernement dans toutes les communes de France a été de les augmenter de 2,2 %.

S.NOULLEZ ajoute qu'on était de l'ordre de 0,4, 0,6, de 1 % sur les budgets précédents.

Monsieur Noullez, adjoint aux finances, donne lecture à l'assemblée du projet de budget Ville pour l'exercice 2019, par section et par chapitre ou opération :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	BP 2019	Votes
011	Charges à caractère général	1 494 806,00	6 ABSTENTIONS (A.de LA HOUPLIERE, M.S.GALMIER, E.HETEAU, G.LE BON DE LAPOINTE, G.M.MORIN de FINFE, S.ROGER) 21 voix POUR
012	Charges de personnel	4 237 774,00	6 CONTRE (A.de LA HOUPLIERE, M.S.GALMIER, E.HETEAU, G.LE BON DE LAPOINTE, G.M.MORIN de FINFE, S.ROGER) 21 voix POUR
014	Atténuations de produits	262 975,00	Unanimité (27/27 voix)
65	Autres charges de gestion courante	690 393,00	J-M GUILLET, J.LEBAILLY (ayant donné pouvoir à M.GUILLET), F.KOSKAS-MARMION, G. DESSIEUX (ayant donné pouvoir à Mme KOSKAS-MARMION), M.T. TOULLEC, A. LE GUILLOU (ayant donné pouvoir à Mme TOULLEC), G. MOREL, M.DA CUNHA (ayant donné pouvoir à M.MOREL), P. THURA, V. FOUBERT, C.MASSICOT, G.LE BON DE LAPOINTE, M.S.GALMIER (ayant donné pouvoir à M.LE BON de LAPOINTE) sont sortis de la salle avant le débat et le vote. 4 ABSTENTIONS (A.de LA HOUPLIERE, G.M.MORIN de FINFE, E.HETEAU, S.ROGER) 10 voix POUR
66	Charges financières	183 016,00	6 ABSTENTIONS (A.de LA HOUPLIERE, M.S.GALMIER, E.HETEAU, G.LE BON DE LAPOINTE, G.M.MORIN de FINFE, S.ROGER) 21 voix POUR
67	Charges exceptionnelles	10 750,00	6 ABSTENTIONS (A.de LA HOUPLIERE, M.S.GALMIER, E.HETEAU, G.LE BON DE LAPOINTE, G.M.MORIN de FINFE, S.ROGER) 21 voix POUR
022	Dépenses imprévues	45 000,00	Unanimité (27/27 voix)
023	Virement en investissement	898 605,00	Unanimité (27/27 voix)
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	247 231,00	Unanimité (27/27 voix)
Total des dépenses		8 070 550,00 €	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	BP 2019	Votes
013	Atténuations de charges	25 000,00	Unanimité (27/27 voix)
70	Prestations de service	897 154,00	Unanimité (27/27 voix)
73	Impôts et taxes	4 832 237,00	6 ABSTENTIONS (A.de LA HOUPLIERE, M.S.GALMIER, E.HETEAU, G.LE BON DE LAPOINTE, G.M.MORIN de FINFE, S.ROGER) 21 voix POUR
74	Dotations et participations	1 737 779,00	Unanimité (27/27 voix)
75	Autres produits de gestion courante	184 250,00	Unanimité (27/27 voix)
76	Produits financiers	11,00	Unanimité (27/27 voix)
77	Produits exceptionnels	60 475,00	Unanimité (27/27 voix)
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	33 644,00	Unanimité (27/27 voix)
002	Excédent de fonctionnement reporté	300 000,00	Unanimité (27/27 voix)
Total des recettes		8 070 550,00 €	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	BP 2019	Votes
	<u>Dépenses d'investissement par opérations :</u>	<u>2 920 940,01 dont :</u>	
201	Services administratifs	16 499,06	6 ABSTENTIONS (A.de LA HOUPLIERE, M.S.GALMIER, E.HETEAU, G.LE BON DE LAPOINTE, G.M.MORIN de FINFE, S.ROGER) 21 voix POUR
202	Services techniques	58 000,00	6 ABSTENTIONS (A.de LA HOUPLIERE, M.S.GALMIER, E.HETEAU, G.LE BON DE LAPOINTE, G.M.MORIN de FINFE, S.ROGER) 21 voix POUR
203	Environnement et cadre de vie	84 500,00	6 ABSTENTIONS (A.de LA HOUPLIERE, M.S.GALMIER, E.HETEAU, G.LE BON DE LAPOINTE, G.M.MORIN de FINFE, S.ROGER) 21 voix POUR
204	Ecole maternelle et primaire	270 703,00	6 ABSTENTIONS (A.de LA HOUPLIERE, M.S.GALMIER, E.HETEAU, G.LE BON DE LAPOINTE, G.M.MORIN de FINFE, S.ROGER) 21 voix POUR
206	Enfance et petite enfance	9 358,71	6 ABSTENTIONS (A.de LA HOUPLIERE, M.S.GALMIER, E.HETEAU, G.LE BON DE LAPOINTE, G.M.MORIN de FINFE, S.ROGER) 21 voix POUR

208	Opérations non affectées	1 220 719,36	6 ABSTENTIONS (A.de LA HOUPLIERE, M.S.GALMIER, E.HETEAU, G.LE BON DE LAPOINTE, G.M.MORIN de FINFE, S.ROGER) 21 voix POUR
209	Rénovation de bâtiments	409 854,60	6 ABSTENTIONS (A.de LA HOUPLIERE, M.S.GALMIER, E.HETEAU, G.LE BON DE LAPOINTE, G.M.MORIN de FINFE, S.ROGER) 21 voix POUR
241	TOITURE SALLE DE LA VIGNE	660 845,28	Unanimité (27/27 voix)
242	POLE DE LA MORINAIS	190 460,00	6 ABSTENTIONS (A.de LA HOUPLIERE, M.S.GALMIER, E.HETEAU, G.LE BON DE LAPOINTE, G.M.MORIN de FINFE, S.ROGER) 21 voix POUR
	<i>Dont RAR</i>	257 995,60	
23	Dépenses investissement	1 834 079,86	6 ABSTENTIONS (A.de LA HOUPLIERE, M.S.GALMIER, E.HETEAU, G.LE BON DE LAPOINTE, G.M.MORIN de FINFE, S.ROGER) 21 voix POUR
16	Capital emprunts	364 000,00	Unanimité (27/27 voix)
020	Dépenses imprévues	45 000,00	Unanimité (27/27 voix)
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	33 644,00	6 ABSTENTIONS (A.de LA HOUPLIERE, M.S.GALMIER, E.HETEAU, G.LE BON DE LAPOINTE, G.M.MORIN de FINFE, S.ROGER) 21 voix POUR
041	Opérations patrimoniales	20 000,00	6 ABSTENTIONS (A.de LA HOUPLIERE, M.S.GALMIER, E.HETEAU, G.LE BON DE LAPOINTE, G.M.MORIN de FINFE, S.ROGER) 21 voix POUR
Total des dépenses		5 217 663,87 €	

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	BP 2019	Votes
	<u>Recettes d'investissement par opérations :</u>	207 237,00 dont :	
204	Ecole maternelle et primaire	45 038,00	Unanimité (27/27 voix)
208	Opérations non affectées	93 750,00	Unanimité (27/27 voix)
209	Rénovation de bâtiments	28 849,00	Unanimité (27/27 voix)
241	Toiture salle de la Vigne	39 600,00	Unanimité (27/27 voix)
	<i>Dont RAR</i>	00,00	
16	Emprunts et dettes	2 500,00	Unanimité (27/27 voix)
10	Dotations	1 131 273,16	Unanimité (27/27 voix)
024	Produit de cession	10 000,00	Unanimité (27/27 voix)
021	Virement du fonctionnement	898 605,00	Unanimité (27/27 voix)
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	247 231,00	Unanimité (27/27 voix)
041	Opérations patrimoniales	20 000,00	Unanimité (27/27 voix)
001	Excédent reporté	2 700 817,71	Unanimité (27/27 voix)
Total des recettes		5 217 663,87 €	

21-2019 - Finances. Vote du Budget Primitif annexe 2019 - ZAC de la Vigne.

Vu les bureaux municipaux du 27 novembre 2018, du 4 décembre 2018, du 18 décembre 2018, du 5 février 2019 et du 12 mars 2019,

Vu les commissions Ressources du 10 janvier 2019, du 7 février 2019 et du 14 mars 2019,

Monsieur Noullez, adjoint aux finances, donne lecture à l'assemblée du projet de budget annexe de la ZAC de la Vigne pour l'exercice 2019, présenté par chapitre :

Chap	Libellés	BP 2019
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
011	Charges à caractère général	1 643 200,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 597 176,19
023	Virement vers l'investissement	4 297 117,64
Dépenses de fonctionnement		10 537 493,83 €

Chap	Libellés	BP 2019
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
70	Produit des services	2 085 043,00
74	Dotations et participations	105 000,00
75	Autres charges de gestion courante	3 699,19
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 300 000,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	4 043 751,64
Recettes de fonctionnement		10 537 493,83 €

Chap	Libellés	BP 2019
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 300 000,00
001	Solde d'exécution négatif	4 594 293,83
Dépenses d'investissement		8 894 293,83 €

Chap	Libellés	BP 2019
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 597 176,19
021	Virement de la section de fonctionnement	4 297 117,64
Recettes d'investissement		8 894 293,83 €

Après en avoir délibéré et avec 21 voix POUR et 6 CONTRE (A.de LA HOUPLIERE, M.S.GALMIER, E.HETEAU, G.LE BON DE LAPOINTE, G.M.MORIN de FINFE, S.ROGER), le Conseil municipal approuve le budget primitif annexe 2019 de la ZAC de la Vigne susvisé.

22-2019 - Finances. Vote du Budget Primitif annexe 2019 - construction de la MAPA.

Vu les bureaux municipaux du 27 novembre 2018, du 4 décembre 2018, du 18 décembre 2018, du 5 février 2019 et du 12 mars 2019,

Vu les commissions Ressources du 10 janvier 2019, du 7 février 2019 et du 14 mars 2019,

Monsieur Noullez, adjoint aux finances, donne lecture à l'assemblée du projet de budget annexe construction de la MAPA pour l'exercice 2019, présenté par chapitre :

Chap	Libellés	BP 2019
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
66	Charges financières	27 000,00
023	Virement à la section d'investissement	89 574,41
Dépenses de fonctionnement		116 574,41 €

Chap	Libellés	BP 2019
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
75	Autres produits de gestion courante	116 574,41
Recettes de fonctionnement		116 574,41 €

Chap	Libellés	BP 2019
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
001	Solde d'exécution négatif	88 194,81
16	Emprunts	90 000,00
Dépenses d'investissement		178 194,81 €

Chap	Libellés	BP 2019
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
1068	Affectation du résultat de fonctionnement	88 620,40
021	Virement de la section de fonctionnement.	89 574,41
Recettes d'investissement		178 194,81 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (27/27 voix), le Conseil municipal approuve le budget primitif annexe 2019 de la MAPA susvisé.

23-2019 - Finances. Vote du Budget Primitif annexe 2019 - ZA 4.

Vu les bureaux municipaux du 27 novembre 2018, du 4 décembre 2018, du 18 décembre 2018, du 5 février 2019 et du 12 mars 2019,

Vu les commissions Ressources du 10 janvier 2019, du 7 février 2019 et du 14 mars 2019,

Monsieur Noullez, adjoint aux finances, donne lecture à l'assemblée du projet de budget annexe de la Zone d'activités 4 pour l'exercice 2019, présenté par chapitre :

Chap	Libellés	BP 2019
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	41 000,00
65	Régularisation TVA	1,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	41,83
002	Solde d'exécution négatif	102 074,79
023	Virement à l'investissement	39 471,44
Dépenses de fonctionnement		182 589,06 €

Chap	Libellés	BP 2019
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
75	Autres charges de gestion courante	100 589,06
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	41 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	41 000,00
Recettes de fonctionnement		182 589,06 €

Chap	Libellés	BP 2019
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	41 000,00
Dépenses d'investissement		41 000,00 €

Chap	Libellés	BP 2019
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
001	Solde d'exécution positif	1 486,73
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	41,83
021	Virement du fonctionnement	39 471,44
Recettes d'investissement		41 000,00 €

G.LE BON de LAPOINTE demande quand commenceront les travaux pour la voie au sud de la ZAC de la vigne.

P.JUBAULT-CHAUSSE répond qu'au budget de Rennes métropole, la voie de contournement est prévue à l'automne 2020 avec la fin des travaux en 2021. Tout a été prévu dans ce mandat dans son intégralité. La voie sera faite d'abord, ensuite s'il reste un peu d'espace dans la ZA, côté Univers des jardins et de l'autre côté Zolpan, il sera possible d'acheter une bande de terrain. L'entreprise Univers des jardins nous avait fait part de son intérêt d'acheter une bande de terrain. La voie de contournement sera construite à partir du Pâtis du Moulinet à l'endroit où il y a le panneau de Thorigné-Fouillard sur la gauche et elle débouchera à l'intérieur de la ZA4 entre les deux entreprises qu'elle a citées et les voitures sortiront au rond-point de la déchetterie. La rue Irène Joliot Curie ne sera plus considérée comme une voie de transit, certes elle sert aux Thoréfoléens, mais elle sert aussi à bien d'autres usages intercommunaux, car les gens pour éviter certains bouchons ou la rocade, passent par là pour aller vers Betton, Saint Grégoire, même à Pacé. La rue Irène Joliot Curie redeviendra une rue.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (27/27 voix), le Conseil municipal approuve le budget primitif annexe 2019 de la ZA4 susvisé.

24-2019 - Finances. Vote du Budget Primitif annexe 2019 - ZA du Portail.

Vu les bureaux municipaux du 27 novembre 2018, du 4 décembre 2018, du 18 décembre 2018, du 5 février 2019 et du 12 mars 2019,

Vu les commissions Ressources du 10 janvier 2019, du 7 février 2019 et du 14 mars 2019,

Monsieur Noullez, adjoint aux finances, donne lecture à l'assemblée du projet de budget annexe de la Zone d'activités du Portail pour l'exercice 2019, présenté par chapitre :

Chap	Libellés	BP 2019
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
011	Charges à caractère général	88 200,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 629,47
023	Virement à l'investissement	65 000,00
Dépenses de fonctionnement		154 829,47

Chap	Libellés	BP 2019
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
74	Dotations et participation	25 116,00
75	Autres produits de gestion courante	64 713,47
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	65 000,00
Recettes de fonctionnement		154 829,47

Chap	Libellés	BP 2019
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
001	report déficit d'investissement	1 629,47
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	65 000,00
Dépenses d'investissement		66 629,47

Chap	Libellés	BP 2019
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
021	Virement du fonctionnement	65 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 629,47 €
Recettes d'investissement		66 629,47

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (27/27 voix), le Conseil municipal approuve le budget primitif annexe 2019 de la ZA du Portail susvisé.

25-2019 - Travaux. Attribution d'un fonds de concours dans le cadre du contrat départemental de territoire 2017-2021 - réalisation d'une étude préalable relative à la réhabilitation et à l'extension du site de la Morinais en salles associatives et culturelles.

Vu l'avis du bureau municipal du 12 mars 2019,
 Vu l'avis de la commission Ressources du 14 mars 2019,

Considérant que la commune peut bénéficier d'une aide financière du Conseil départemental dans le cadre du contrat départemental du territoire 2017-2021,

Considérant que le bureau métropolitain de Rennes Métropole du 7 février 2019 a décidé d'attribuer un fonds de concours de 8 400 € à la commune de Thorigné-Fouillard correspondant à une dépense de 16 800 € HT pour la réalisation de l'étude préalable pour le projet de réhabilitation, extension du site de la Morinais en salles associatives et culturelles.

Pour bénéficier de ce fonds de concours, le Conseil municipal doit délibérer afin d'autoriser la signature de la convention financière et d'accepter le fonds de concours.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (27/27 voix), le Conseil municipal décide :

- d'accepter le fonds de concours,
- d'autoriser Madame la Maire à signer la convention financière avec Rennes Métropole annexée à la présente délibération et tous documents s'y rapportant.

26-2019 - Travaux. Demande de subvention dans le cadre du contrat départemental de territoire 2017-2021 - projet de création d'un pôle associatif, culturel et artistique à la Morinais.

Vu l'avis du bureau municipal du 12 mars 2019,
 Vu l'avis de la commission Ressources du 14 mars 2019,

Considérant que la commune peut bénéficier d'une aide financière du Conseil départemental dans le cadre du contrat départemental du territoire 2017-2021,

Pour bénéficier de cette aide, le Conseil municipal doit délibérer pour adopter l'opération, arrêter les modalités de financement et solliciter la subvention spécifique au titre du contrat de territoire.

Le site de la Morinais, ancienne ferme agricole, est occupé actuellement par plusieurs associations culturelles et artistiques (poterie et peinture, studios de musiques actuelles, salle d'orchestre). Les bâtiments sont vétustes et nécessitent une réhabilitation pour pouvoir continuer à être utilisés.

Un concours sur esquisse est organisé en vue de l'attribution au second trimestre 2019 d'un marché de maîtrise d'œuvre dans le but de concevoir ce pôle.

Le projet porte donc sur la réhabilitation de la ferme de la Morinais, incluant des extensions pour permettre l'accueil de ces activités ainsi que de nouvelles associations artistiques et culturelles dont les bâtiments sont aujourd'hui vétustes ou ne répondent pas aux normes d'accessibilité.

Le projet devra tendre vers un bâtiment à énergie positive, très performant et fortement équipé en moyens de production énergétique par rapport aux besoins.

La surface utile de l'ensemble du projet est estimée à 1315 m². L'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à 2 850 000 € HT (estimation du programmiste).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (27/27 voix), le Conseil municipal décide :

- d'adopter le principe de l'opération envisagée
- d'arrêter les modalités de financement suivantes :

Coût total des travaux	2 850 000,00 € HT
Subvention sollicitée dans le cadre du contrat de territoire	317 813,00 €

- de solliciter une subvention au Département d'Ille-et-Vilaine dans le cadre du contrat de territoire 2017-2021.

27-2019 - Travaux. Demande de subvention dans le cadre du contrat départemental de territoire 2017-2021 - travaux de création d'un club house pour la salle de tennis de table de la Vigne.

Vu l'avis du bureau municipal du 12 mars 2019,
Vu l'avis de la commission Ressources du 14 mars 2019,

Considérant que la commune peut bénéficier d'une aide financière du Conseil départemental dans le cadre du contrat départemental du territoire 2017-2021,

Pour bénéficier de cette aide, le Conseil municipal doit délibérer pour adopter l'opération, arrêter les modalités de financement et solliciter la subvention spécifique au titre du contrat de territoire.

La salle de tennis de table du complexe sportif de la Vigne a été réalisée en 2009. Du fait de la montée en PRO B en 2018, le club a demandé à pouvoir bénéficier d'un espace de convivialité. Le projet consiste à créer un espace d'environ 80 m² permettant au club d'améliorer l'accueil lors des compétitions et aussi de bénéficier d'une salle de réunion. Par ailleurs, il a été demandé quelques adaptations pour améliorer le fonctionnement du complexe sportif.

Les études menées par le cabinet « MCM Architectes » désigné en tant que maître d'œuvre ont été présentées en bureau municipal le 4 décembre 2018 et ont conduit à arrêter le programme de travaux suivant :

- Création d'un local de convivialité, appelé club house, de 76 m²,
- Transformation de deux vestiaires arbitres en locaux de rangement pour conserver suffisamment d'espace de stockage,
- Transformation d'une des 2 infirmeries en local de rangement (en conservant la possibilité que ce local soit vidé et retrouve sa destination initiale si une compétition nécessite une infirmerie),

- Extension de 14 m² du local de rangement dédié au tir à l'arc et au roller,
- Création d'un local pour les ordures ménagères,
- Création d'un abri pour les vélos,
- Création d'une signalétique sur la façade du complexe sportif.

Ces travaux sont engagés en même temps que la réfection de la toiture, travaux qui ne font pas partie de la présente demande de subvention.

L'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à 180 187,56 € HT (estimation au niveau de l'avant - projet détaillé) à laquelle s'ajoutent les frais de maîtrise d'œuvre pour 11 810,50 € HT.

Après débat, le Conseil municipal, par 6 ABSTENTIONS (A.de LA HOULIERE, M.S.GALMIER, E.HETEAU, G.LE BON DE LAPOINTE, G.M.MORIN de FINFE, S.ROGER) et 21 voix POUR :

- adopte le contenu de l'opération envisagée consistant à réaliser un club house pour la salle de tennis de table de la Vigne
- arrête les modalités de financement suivantes :

Coût total des travaux y compris maîtrise d'œuvre	191 998,06 € HT
Subvention sollicitée dans le cadre du Contrat de Territoire	39 600,00 €
Subvention sollicitée dans le cadre de la DETR	57 599,42 €

- sollicite une subvention au Département d'Ille-et-Vilaine dans le cadre du contrat de territoire 2017-2021.

28-2019 - Urbanisme. ZAC de la Vigne – 3^{ème} tranche la Clôtière. Convention avec GRDF pour le raccordement en gaz des 11 lots « Maison+jardin ».

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 23 janvier 2002, créant la ZAC de La Vigne,
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2003, approuvant le dossier de réalisation,
Vu la délibération en date du 29 juin 2017, approuvant la convention entre la commune de Thorigné-Fouillard et GRDF pour l'alimentation en gaz naturel de la ZAC de la Vigne, tranche 3 - La Clotière,
Vu l'avis de la commission Urbanisme-Vie économique du 7 novembre 2018,
Vu le bureau municipal du 12 mars 2019,

Les travaux d'aménagement de l'îlot de la ZAC de La Vigne – La Clotière destiné à recevoir 11 lots « maison+jardin » (anciennement dénommés « lots Denses régulés »), vont être engagés au 2^{ème} trimestre 2019. Dans le cadre des travaux d'aménagement préparatoires, les concessionnaires de réseaux sont amenés à intervenir. Pour cela, des conventions sont nécessaires afin de déterminer les conditions physiques et financières de leurs interventions.

Concernant les réseaux de gaz, les 11 lots seront desservis en gaz naturel conformément aux objectifs de mise en œuvre opérationnelle de la transition énergétique et de valorisation du gaz naturel, et comme cela a été réalisé sur la tranche 3-La Clotière de la ZAC de La Vigne.

Une convention entre la société GAZ Réseau Distribution France (GRDF) et la commune de Thorigné-Fouillard, est proposée afin d'organiser la mise en œuvre de ce réseau à l'échelle des 11 lots « maison+jardin ». Elle prévoit la prise en charge technique et financière de la réalisation des réseaux GRDF, la commune de Thorigné-Fouillard assurant de son côté la mise à disposition des tranchées ouvertes nécessaires à leur pose.

La répartition de la prise en charges des coûts des travaux de raccordement des 11 lots, s'établit comme suit :

- GRDF prend en charge 17 512.24 € HT.

- La commune de Thorigné-Fouillard verse une participation financière à hauteur de 2 631.31 € TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (27/27 voix), le Conseil municipal :

- approuve la convention, ci-annexée, pour l'alimentation en gaz naturel des 11 lots « maison+jardin » de la ZAC de La Vigne – Tranche 3 - La Clotière.
- autorise Madame la Maire à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

29-2019 - Enfance-jeunesse. Tarification - mini-camps accueil de loisirs et séjour de vacances été 2019.

Vu l'avis de la commission enfance jeunesse du 28 février 2019,
 Vu le bureau municipal du 12 mars 2019,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (27/27 voix), le Conseil municipal adopte la grille de tarifs suivante pour les mini-camps de l'accueil de loisirs et le séjour de vacances de l'espace jeunes organisés durant l'été 2019 par le service enfance jeunesse :

Tranches	Q.F.	Tarifs journée Séjours accessoires à un ACM (3 à 5 jours)		Tarifs journée Séjour de vacances (8 jours)	
		2018	2019	2018	2019
1	< 523	6.96	7.03	8.29	8.37
2	< 630	11.91	12.03	14.16	14.30
3	< 756	16.89	17.06	20.07	20.27
4	< 908	21.84	22.06	25.98	26.24
5	< 1098	26.80	27.07	31.85	32.17
6	< 1290	31.74	32.06	37.77	38.15
7	< 1442	36.71	37.08	43.66	44.10
8	< 1828	41.69	42.11	49.56	50.06
9	≥ 1828	45.53	45.99	54.05	54.59
Ext.	Ext.	64.01	64.65	79.91	80.71

- Le tarif extérieur correspond au coût de revient prévisionnel des mini-camps et séjour de vacances envisagés.
- Les tarifs des séjours sont revalorisés de 1% par rapport aux tarifs 2018.

30-2019 - Solidarité. Avenant à la convention relative au dispositif SORTIR.

Vu la délibération du Conseil municipal n°2012-74 du 23 mai 2012 portant adhésion de la commune au dispositif « SORTIR ! »

Vu la délibération n° 2018-21 du 21 février 2018 validant le renouvellement de la convention jusqu'au 31 décembre 2018,

Considérant que l'article 2 de ladite convention fixe les modalités financières dont la constitution d'un fonds par la commune à hauteur de 80 % et par Rennes Métropole à hauteur de 20 %, Pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019, le montant estimé de contribution de la commune est de 10 500 €,

Considérant que l'article 5 de la convention prolonge l'expérimentation du dispositif sur la commune jusqu'au 31 décembre 2019,

F.KOSKAS-MARMION demande combien de personnes en ont bénéficié en 2018.

P.JUBAULT-CHAUSSÉ répond que le total des bénéficiaires en 2018 est de 293 cartes distribuées dont 205 renouvellements. La grosse majorité c'est plutôt pour les enfants de 6 à 17 ans. C'est assez bien réparti sur l'intégralité des âges. La fréquence d'utilisation en 2018 : 99 ont été utilisées une à deux fois, 95 trois à six fois, 49 sept à douze fois, 10 treize à vingt-quatre fois et 2 plus de vingt-cinq fois. Souvent on est plutôt en dessous de six. Elle rappelle que cela prend en charge à la fois une partie des cotisations pour adhérer à des associations, mais aussi les activités ponctuelles type piscine, patinoire, cinéma... Les utilisations sur 2018 sont : 142 en activités régulières et 1189 en activités ponctuelles. Sur les 293 cartes, les aides peuvent être modulées, il y a eu 81 personnes pour les aides à 50 %, 54 pour 60 % et 158 à 70 %. Donc l'objectif qui est de venir en aide à des familles plus modestes pour des activités associatives est atteint.

JL.COUDRAY demande si par rapport aux années précédentes, la demande est supérieure.

P.JUBAULT-CHAUSSÉ répond qu'en 2017 il y en avait 249 pour les activités, en 2015 : 300, en 2016 : 280. Il est important de redire aux associations qu'elles en parlent. On en parle dans l'AMI notamment au moment du forum des associations, de façon à ce que les familles sachent qu'elles peuvent inscrire leurs enfants mais ça marche aussi pour les adultes.

JL.COUDRAY précise que pour les années précédentes, ce n'était pas lié à un enrichissement de la population mais plutôt à un non recours à ce droit. Il lui semble donc nécessaire que l'information soit diffusée largement afin de ne pas passer à côté de l'objectif.

P.THURA ajoute que pour les gens qui l'utilisent, il y a des gens réguliers qui apprécient beaucoup ce dispositif. Donc il y a en 2018 une petite augmentation, le budget tient encore la route mais il est très sollicité.

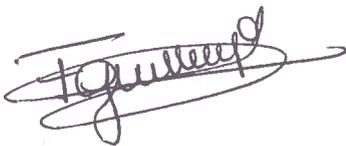
P.JUBAULT-CHAUSSÉ dit que l'an dernier le budget était de 9 283 €. On prévoit cette année 10 500 € mais c'est une estimation, peut-être on dépensera moins si moins de bénéficiaires ou plus, ça ne posera pas de difficulté, en sachant que Rennes métropole prend en charge 20 %, et la Métropole a besoin pour son budget de s'assurer que la commune va bien prendre en charge 80 %.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (27/27 voix), le Conseil municipal décide :

- de valider la modification de ces articles par avenant,
- d'autoriser Madame la Maire à signer la convention et tout document s'y rapportant.

La séance est levée à 21 H 45.

La Secrétaire de séance,
Françoise GUILLEMAUD



La Maire,
Pascale JUBAULT-CHAUSSÉ

